Juillet 2009

MAIRIE de SAINT-LEON

Lé Vént D'Auta

Le Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin
Municipal
1er semestre
2009

Sommaire :

Budget

Intercommunalité

Vie associative

Ecoles

Compte rendus CM

Divers

Directeur de la Publication :

Jean-Claude LANDET, Maire

Rédaction, maquette, photos :

Commission communication composée de :

Mme BOULANGER

Mme COMBELLES

Mme SIMON

Mme PEZ

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Tout est mis en œuvre pour préparer la rentrée de septembre.

L'école, avec la mise en place du préfabriqué mis à disposition par le Conseil Général, verra l'équipe enseignante modifiée profondément avec l'arrivée de trois nouveaux enseignants -dont une nouvelle directrice, Me Cathy Duclos. Cette nouvelle équipe accueillera plus de 140 élèves.

Le PLU sera mis en œuvre avant la fin de l'année et prendra en compte les bonnes remarques du questionnaire. L'amélioration de la sécurité du village sera étudiée avec l'aide des compétences des services du Conseil Général, celui-ci étant le propriétaire de la RD19.

Enfin les travaux du tout à l'égout seront réalisés dés que le choix du maitre d'œuvre aura été pris.

Du travail en perspective pour l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal que je tiens à remercier pour ses compétences et son sérieux.

Bonnes vacances à chacun d'entre vous.

Le Maire,
Jean-Claude LANDET

COMMUNE DE SAINT LEON

BUDGET COMMUNAL 2009

Le budget est un programme prévisionnel des ressources et des charges pour une année civile. Il se divise en 2 parties :

-La section d'exploitation ou de fonctionnement qui, comme son nom l'indique, va permettre à la commune d'encaisser les recettes et payer ses dépenses ordinaires, relatives au fonctionnement de ses services

- la section d'investissement qui permettra de financer des travaux ou des acquisitions diverses à + ou - long terme

La base des recettes du budget communal repose essentiellement sur l'encaissement des dotations de l'Etat et des taxes communales ; les taux d'imposition 2009 s'établissent comme suit :

	taux 2008	taux 2009
TAXE D'HABITATION	20.30 %	20.78 %
TAXE FONCIERE (bâti)	21.71 %	22.22 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	105.53 %	108.02 %

soit une augmentation de 2.36 %

FONCTIONNEMENT DEPENSES

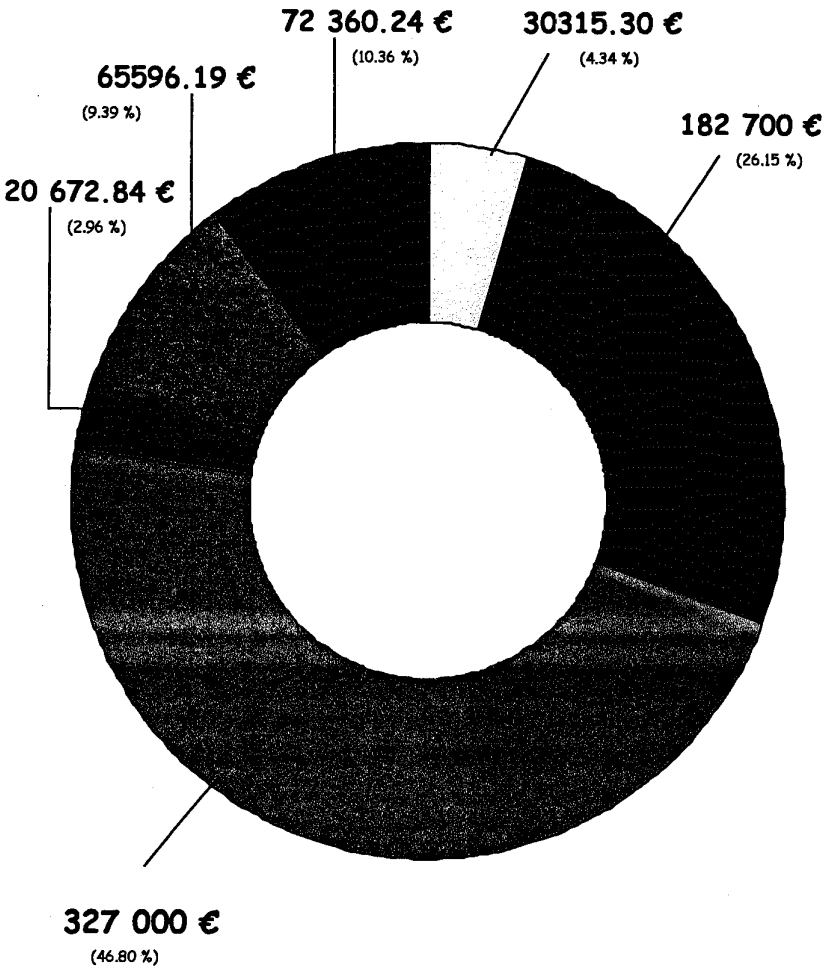

002 - déficit antérieur reporté

Inscription du déficit 2008

011 - charges à caractère général

Carburant - eau - énergie - entretien général - fournitures administratives - cantine - frais télécom / affranchissement

012 - charges de personnel

Salaires et des charges du personnel communal

023 - virement à la section d'investissement Autofinancement

65 - charges de gestion courante

Indemnités et charges des élus (41 %) - participation CCAS - service incendie - associations (36 %) - divers

66 - charges financières

Intérêts des emprunts

TOTAL DES DEPENSES 698 644,57 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

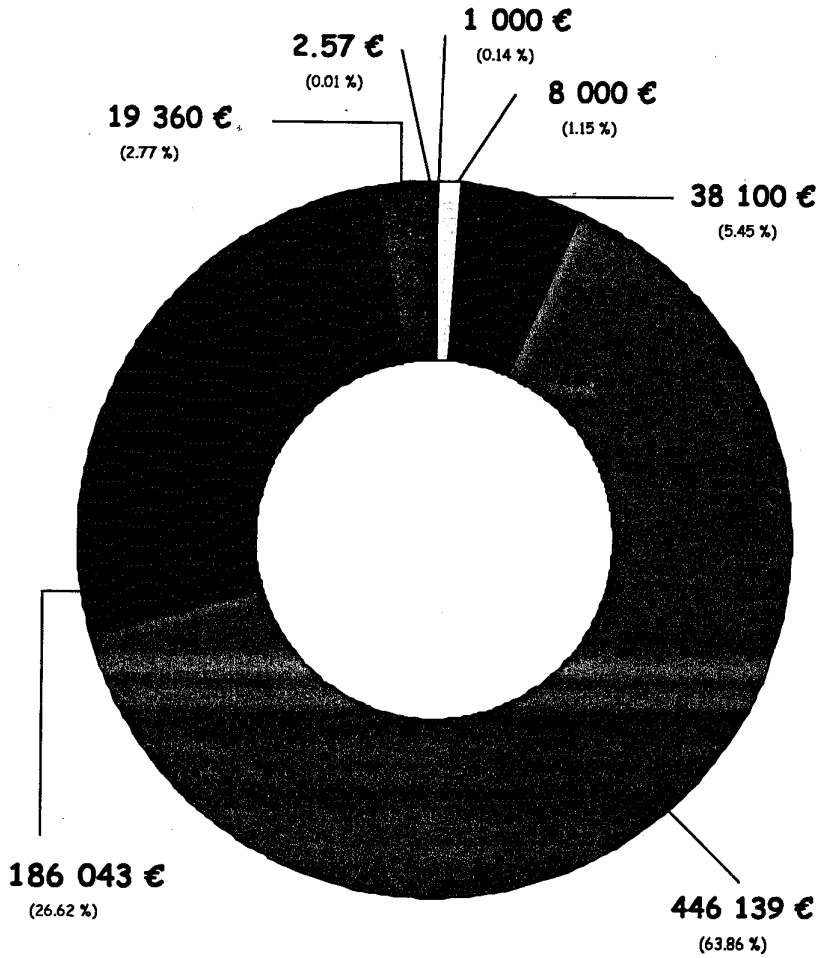

- ☐ **013 - atténuations de charges**
  Remboursement de charges de personnel
- ■ **70 - produits des services**
  Vente de tickets cantine (92 %)
- ■ **73 - impôts et taxes**
  Part communale des impôts et taxes (87 %) + contributions diverses
- ■ **74 - dotations et participations**
  Dotations et participations de l'Etat
- ■ **75 - produits de gestion courante**
  Revenus des locations communales
- ■ **76 - produits financiers**
  Revenus de valeurs mobilières de placement
- ■ **77 - produits exceptionnels**
  Remboursements divers (assurance)

TOTAL DES RECETTES **698 644,57 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES

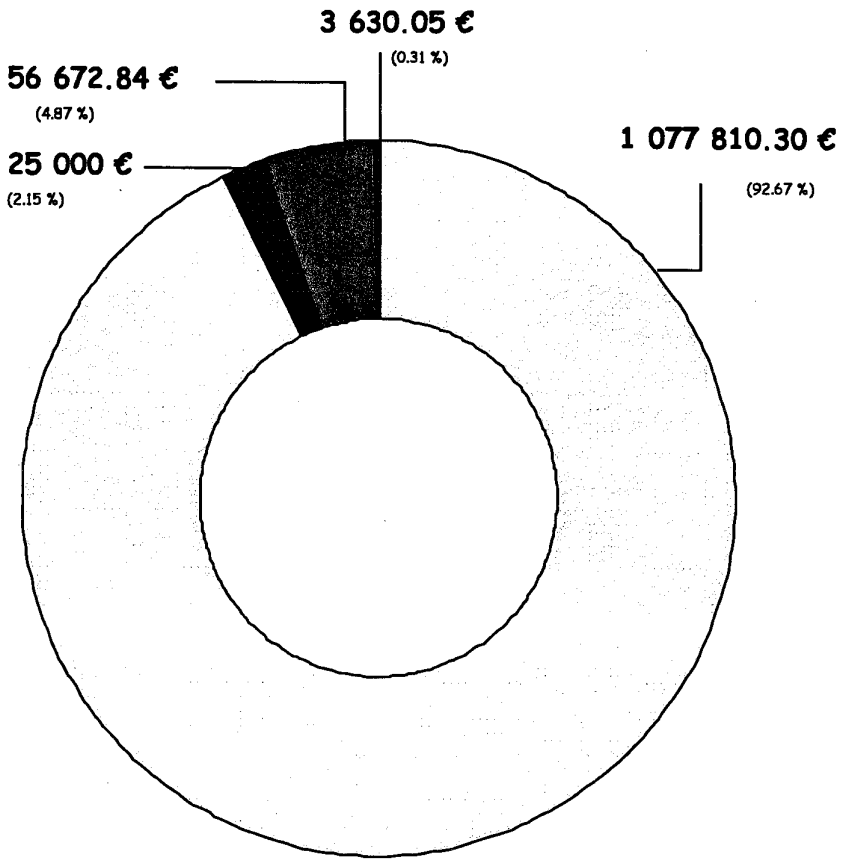

□ 16 - remboursement d'emprunts

Remboursement de l'avance consentie par DEXIA afin de financer les travaux de l'école

■ 20 - immobilisations incorporelles

Frais d'études relatifs au PLU et à l'assainissement

■ 21 - immobilisations corporelles

Travaux du préfabriqué de l'école et acquisition de mobilier

■ 23 - travaux en cours

Paiement des dernières factures de 2008 - pas de travaux supplémentaires prévus

TOTAL DES DEPENSES 1 163 113,19 €

INVESTISSEMENT RECETTES

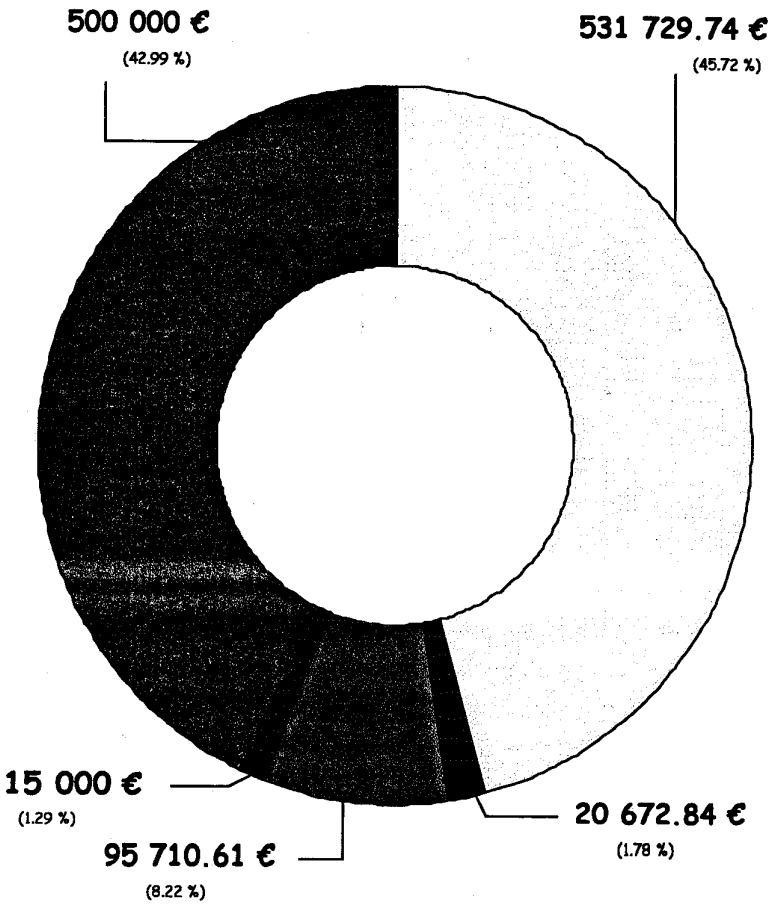

001 - excédent reporté

Inscription de l'excédent de 2008

021 - virement de la section de fonctionnement Autofinancement

10 - dotations / fonds divers

Remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (TVA payée en N-2) - encaissement de la Taxe Locale d'Equipement

13 - subventions d'investissement

Subventions sur les travaux du foyer - le préfabriqué - le mobilier

16 - emprunts

Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne afin de rembourser la participation financière de DEXIA sur le programme construction de l'école

TOTAL DES RECETTES 1 163 113,19 €

SYNTHESE DES BUDGETS 2009

budgets communal - assainissement - CCAS

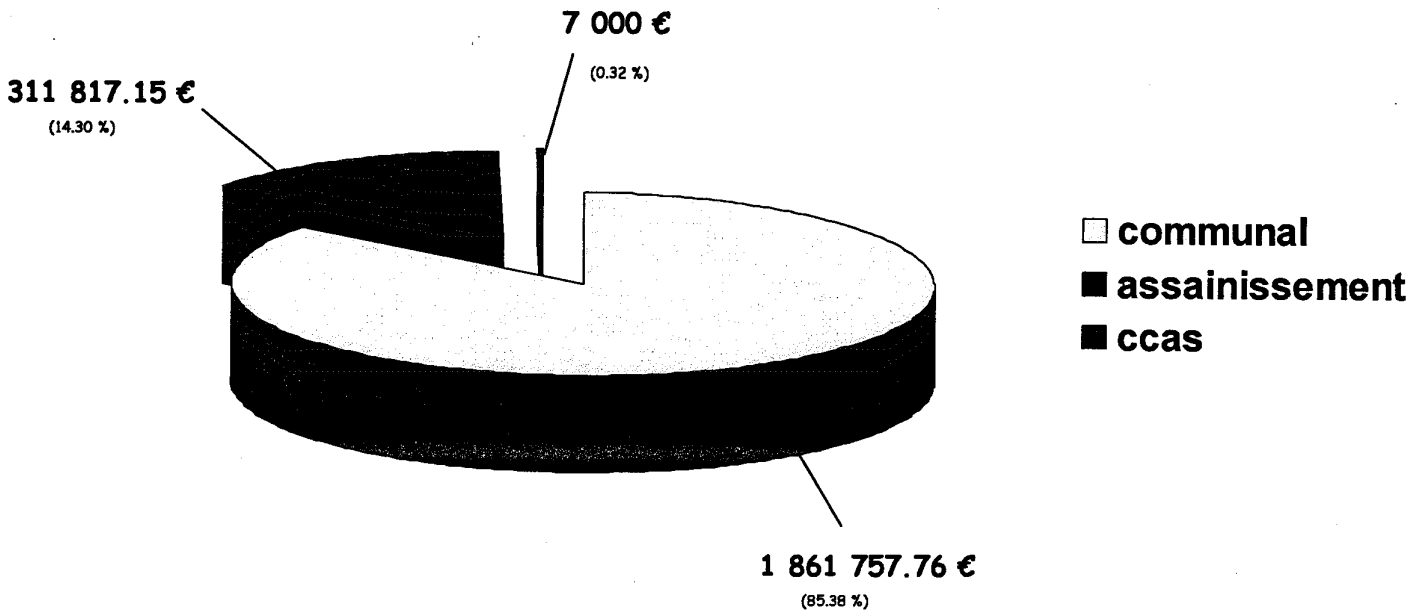

TOTAL DES BUDGETS 2 180 574,91 €

INTERCOMMUNALITE

✓ R.A.M. : Relais d'Assistantes Maternelles

Le RAM est un service public intercommunal de COLAURSUD soutenu par les politiques sociales et familiales de la CAF, de la MSA et du Conseil Général.

Parents, futurs parents :

Le Relais peut vous aider à :

- vous informer et vous orienter vers les différents modes d'accueil adaptés à votre enfant et à votre besoin de garde,
- rechercher une assistante maternelle agréée disponible,
- préparer l'accueil de votre enfant chez une assistante,
- connaître vos obligations et vos droits en tant qu'employeur,
- connaître les prestations auxquelles vous pouvez prétendre et les démarches administratives associées,
- échanger avec les professionnels de la petite enfance et d'autres parents.

Les bébés et les jeunes enfants :

Tout en bénéficiant d'un accueil individuel au domicile de leur assistante maternelle, les enfants, accompagnés par cette dernière, peuvent venir goûter au plaisir de la vie sociale en toute sécurité.
Le Relais propose des animations collectives favorisant l'éveil de l'enfant et des moments de jeux libres pour lui permettre d'expérimenter la vie en groupe à son rythme.

Candidates à l'agrément :

Le Relais soutient la démarche d'agrément en vous accompagnant dans les différentes étapes :

- connaissance de la profession,
- constitution du dossier de candidature.

Assistantes maternelles :

Le Relais peut vous aider à :

- connaître les conditions d'exercice de la profession, vos obligations et vos droits,
- vous mettre en relation avec des familles recherchant un mode d'accueil pour leur enfant,
- trouver les apports éducatifs auprès de l'animatrice du Relais,
- accéder aux informations administratives et législatives concernant cette profession.

Et le Relais vous invite à :

- échanger avec d'autres professionnels sur vos pratiques,
- participer à des animations collectives avec les enfants qui vous sont confiés,
- des sorties pédagogiques.

Pour : permanences, renseignements, rendez-vous : 06 69 69 55 26
Courriel : ram.colaursud@orange.fr
Site Internet : www.colaursud.fr

✓ La déchetterie :

Le prestataire de service concernant le tri et le conditionnement des déchets recyclables a dernièrement alerté la communauté de communes COLAURSUD sur la baisse de la qualité des collectes sélectives. En effet, les containers jaunes destinés à recevoir les déchets recyclables contiennent une quantité anormale d'ordures ménagères, majoritairement conditionnées en sacs, ainsi que des bouteilles en verre.

Nous vous rappelons les gestes nécessaires au bon fonctionnement du système de tri, collecte et recyclage :

→ ***le container jaune*** : collecte les bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, magazines et prospectus, flacons de produits ménagers, cubitainers
→ ***le container vert*** : collecte vos ordures ménagères non recyclables, **emballées dans un sac poubelle**
→***un container spécial « verre »*** est à votre disposition Place du boulodrome à St Léon, sur la place du village à Caussidières,
→enfin, ***la déchetterie de Montgeard*** accueille vos encombrants (se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité) :

- tout-venant (encombrants divers autres que ferraille), végétaux, gravats, bois, cartons, batteries usagées, piles et piles boutons, huiles de vidange, verre, papiers & journaux, revues, emballages ménagers, téléviseurs et appareils informatiques,
- les déchets ménagers spéciaux : acides & bases, solvants, aérosols, phytosanitaires, radiographies, peintures et produits pâteux, tubes néons, lampes mercure et sodium

Jours d'ouverture : mardi de 13 h 30 à 18 h
mercredi – vendredi – samedi de 9 h à 12 h 30 & de14 h à 18 h

✓ La voirie :

La communauté de commune CO LAURSUD détient la compétence pour la gestion de la voirie. Les travaux sur les chemins communaux sont programmés pour le 2eme semestre 2010.

La tonte des banquettes est réalisée comme chaque année sur la base de 2 passages, l'un au mois de mai et l'autre courant du mois de juillet.

✓ Le secteur Jeunes :

L'équipe animation du Secteur Jeunes de CO.LAUR.SUD a débuté, au 2ème trimestre, la mise en place d'activités dédiées aux jeunes de la commune, âgés de 12 à 18 ans.

Une salle, prévue à cet effet, accueillera dés la rentrée de septembre les jeunes qui souhaitent participer à ces animations qui se dérouleront le samedi de 16 h à 20 h.

VIE ASSOCIATIVE

Vous trouverez ci après, compte rendu, article ou annonce des associations de la commune ainsi que la liste des manifestations à venir.

- 2 juillet, Concours officiel de pétanque

- 24/25/26 & 27 juillet, Fête Locale de St Léon

- 9 août concours officiel de pétanque

- 23 & 24 août, Fête Locale de Caussidières

- 6 septembre, concours officiel de pétanque

Fête locale de Saint Léon

Vendredi 24 juillet

Paëlla animée par l'orchestre David Corry

Samedi 25 juillet

Début d'après midi : concours de belotte – match amical de foot
Soirée moules /frites animée par « MEGAMIX »

Dimanche 26 juillet

Messe solennelle
Apéritif concert offert par la Municipalité
Concours de Pétanque
Bal animé par l'orchestre « VARIANCE »

Lundi 27 juillet

Concours de Pétanque
Feu d'artifice suivi d'un bal animé par l'orchestre « David Cory»

Le Comité distribuera un calendrier des festivités courant Juillet. Merci de votre participation

CAUSSIDIERES en FETE

23 & 24 août 2009

Dimanche 23 août

9h 30 ***Messe*** solennelle

11h 00 ***Dépôt de Gerbe*** au Monument aux Morts

12h00 ***Apéritif offert*** à la population, animé par l'harmonie « René Roques »

14 h 30 ***Concours de Pétanque*** en triplettes formées, organisé par « La Rose des Sables »

18 h 30 ***Apéritif concert***

22 h 00 ***Bal variété*** avec « VARIANCE »

Lundi 24 août

14 h 30 ***Concours de Pétanque*** en doublette à la mêlée, organisé par « La Rose des Sable

18 h 30 ***Apéritif concert*** animé par l'orchestre « CALICOBA »

20 h 00 ***Repas « Paëlla »*** (17 € adultes – 8 € enfant)

22 h 30 ***Feu d'artifice***

23 h 00 ***Grand bal*** avec « CALICOBA »

00 h 00 ***Bataille de confettis***

Inscription au repas : date limite 18 août
☎ 05 61 81 32 91
Ou 05 61 81 14 67

ASSOCIATION MUSICALE de SAINT-LEON

L'association musicale de Saint Léon, dirigée par Monsieur René Roques, propose depuis 50 ans déjà, des activités d'éveil musical et des cours de musique à des enfants et des adultes. Elle organise de nombreux petits évènements conviviaux qui contribuent à l'animation de notre village : cérémonies commémoratives, messes solennelles, apéritifs dansants dans les fêtes locales de Saint Léon et de Caussidières, concert de Noël, exposition d'instruments anciens au cours de la journée des associations,...
Pour célébrer la fête de la musique, des concerts sont organisés pendant toute la troisième semaine de Juin. On peut y découvrir le « quatuor saxo », le « sax quartet » et l' « orchestre de chambre » ainsi que des auditions de piano, guitare, harmonissimo, accordéon-mandoline et pour finir sur le concert harmonie de l'école de musique.

L'école de musique met des instruments gratuitement à la disposition de ses élèves pendant un an (flûte traversière, accordéon, saxo alto, saxo tenor, saxo soprano, trompette, clarinette).

Les disciplines suivantes sont enseignées : flûte à bec, flûte traversière, piano synthétiseur, saxophone, trompette, clarinette, batterie, percussions, guitare, accordéon.

- **les cours ont lieu** le mercredi de 13H30 à 20H00.
- **la cotisation mensuelle** est de 35 euros pour un instrument avec solfège gratuit.
- **Les inscriptions se dérouleront le samedi 12 septembre 2009 de 14H00 à 17H00** à l'école de musique située à l'angle de la rue de la Boulangerie.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Monsieur René ROQUES- Président

05 61 08 50 99 ou 06 62 91 75 64

ASSL
– SECTION TAE KWON DO-

Le **Tae Kwon Do** est un art martial coréen qui a la particularité d'être très aérien et acrobatique. C'est une école du geste où l'on apprend à maîtriser son corps, à le repérer dans l'espace, à le développer dans la force, la vitesse et la souplesse. C'est aussi l'apprentissage du respect de soi et d'autrui, de la persévérance, de la patience et de la combativité.
Pratiquer le TKD, c'est pratiquer à la fois de la technique, du combat et de la self défense.

Issu des méthodes martiales ancestrales coréennes, le **Sonmudo** est un art qui permet de conserver bien-être et équilibre. Gymnastique douce, c'est une méthode progressive à la portée de tous où l'accent est mis sur les techniques de respiration. On y trouve plaisir à pratiquer bien-être, santé, relaxation, concentration, méditation, souplesse.

Avec une soixantaine d'adhérents, le club de Saint Léon fait preuve d'un beau dynamisme. Cette année le club a participé à 2 compétitions : la coupe Ericly à Escalquens et l'open du Lauragais à Villefranche où le club Saint-Léon-Escalquens a terminé deuxième rapportant 3 médailles d'or.
Félicitations à Bruno Brouard pour l'obtention de la ceinture noire 1er dan lors du passage de grade régional.

La reprise des activités du club est fixée au 7 septembre 2009.

Planning des cours :

Lundi		***TKD***
18h30 – 19 h 30	**Débutants & gradés}**	**Professeur**
19 h 30 – 19 h 45	**Gradés }enfants**	**Bruno BROUARD**
19 h 45 – 21 h 00	**Adultes**	
Mercredi		***TKD***
19 h 00 – 20 h 00	**Débutants et gradés} enfants**	**Professeur**
20 h 00 – 20 h 15	**Gradés }**	**Nicolas**
20 h 15 – 21 h 30	**Adultes**	**CABANTOUS**
Jeudi		
19 h 30 – 20 h 30	**Adultes débutants**	***SONMUDO***
20 h 30 – 21 h 00	**Confirmés adultes**	**Professeur**
		Corinne COUGOT

Pour tous renseignements, contactez

Marie Pierre MASSA 06 19 48 18 74

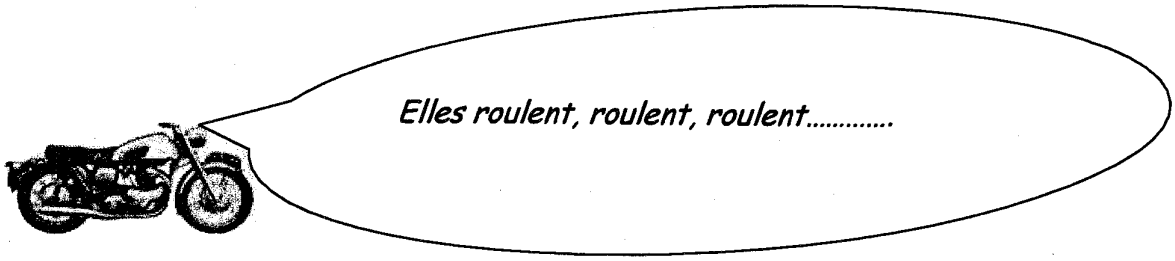

Les sorties de ce semestre ont eu beaucoup de succès malgré une météo pas toujours favorable aux échappées sur les routes Lauragaises et environnantes.....

Pour la 11ème année consécutive, la traditionnelle journée « moto-rétro » a connu une belle participation.
Quatre vingt six engins de plus de vingt ans d'âge se sont retrouvés au rendez-vous désormais incontournable proposé par les organisateurs des JPSL. La matinée a débuté par une balade de plus de 80 kilomètres sur les routes du Lauragais. Matinée suivie par un bon repas partagé entre participants parmi lesquels se trouvait l'ancien cascadeur Roger Lonjou, le « rescapé du Canal du Midi » -rappelons pour l'anecdote qu'en 1973, ce personnage haut en couleurs avait eu l'idée de sauter le Canal du Midi à l'écluse de Vic à Castanet mais avait raté son exploit à cause de quelques centimètres.

Au cours de cette journée, plusieurs « décorations » ont été remises, récompensant tout à la fois l'originalité, l'ancienneté ou l'opiniâtreté des participants. C'est ainsi que les plus jeunes participants du club (Lilian BORDES, Kévin MITARD, Ludovic POKROPEK et Etienne ESPIRAC) comme les plus anciens (Jean & Raymond respectivement 76 & 77 ans) ont reçu la distinction qui leur revenait.

La prochaine équipée se fera sur 2 journées dans la région de Saint-Lary, souhaitons que la météo accompagne machines et participants (tes).

Le prochain grand rendez-vous du Club des JPSL, la sortie en mobylette rétro (moins de 50 cm3 et plus de 20 ans d'âge) aura lieu le 5 décembre, au Profit du TELETHON comme chaque année.

A bientôt et bel été à chacun d'entre vous.

Le Bureau des Joyeuses Pétrolettes Saint-Léonnaises.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Jacques DEMAY au 06 81 17 42 68

SAINT-LEON 29 Mars 2009 - FNACA

La place du 19-Mars-1962 inaugurée

Autour du panneau dévoilé, les porte-drapeaux et les personnalités. *Photo DDM.*

C'est dans le cadre des cérémonies de commémoration du cessez-le-feu en Afrique du Nord que vient d'être inaugurée, à Saint-Léon, la Place du 19-Mars-1962.

Après la messe solennelle et le traditionnel dépôt de gerbe devant le monument aux morts, les participants, très nombreux, se sont retrouvés sur la placette du village qui allait devenir officiellement « Place du 19-Mars-1962, fin de la guerre d'Algérie ». Il y avait là quinze porte-drapeaux, venus avec de nombreux camarades des cantons de Cintegabelle, Nailloux, Auterive, Montgiscard... Le président départemental de la FNACA, également vice-président national, Guy Darmanin, était bien sûr présent, aux côtés du président local, Léon Marty, du maire Jean-Claude Landet et du conseiller général Georges Méric.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

Ce dernier a souligné l'importance du devoir de mémoire et de l'œuvre de réconciliation, tout en insistant sur les multiples contradictions d'une époque dont « les implications complexes, contradictoires, aveuglantes, ont entraîné la République à envoyer les jeunes appelés du contingent à souffrir et à mourir en Algérie ».

Le maire, Jean-Claude Landet, a plus particulièrement insisté sur les implications locales du conflit, rappelant que plus de trente Saint-Léonnais avaient traversé la Méditerranée pour aller combattre sur le sol algérien, et pointant notamment le cas de la famille Demay, dont les quatre fils : Maurice, Léopold, Roger et Philippe, s'étaient retrouvés sous les drapeaux en Algérie.

Tous quatre se sont d'ailleurs vu remettre la médaille commémorative de la FNACA, tout comme le maire et le président Marty, que le vice-président national Guy Darmanin a tout particulièrement remercié et félicité pour le dynamisme de son comité local qui est, avec 13 membres, l'un des plus petits de la Région et même de France.

Mais pas le moins actif, ainsi qu'en témoignait l'événement du jour !

ASSOCIATION TEMPS LIBRE
Mairie de SAINT LEON
31560 SAINT LEON

Chaque année, à l'occasion du VIDE GRENIER l'Association expose le travail fait durant l'année.

La reprise des activités aura lieu le Lundi 7 SEPTEMBRE 2009 :

- SCRABBLE (concours) lundi (à l'étude pour le vendredi)
- PEINTURE (pastel, huile) mardi
- MARCHE (randonnées) mercredi
- PATCHWORK -COUTURE jeudi
- AQUARELLE se renseigner à l'Association ou auprès du Professeur Madame Pascale BOSC Tél 05 61 83 70 22

de **14 heures à 17 heures.**

Toutes suggestions ou développement d'activités proposés peuvent s'envisager .

Toutes les personnes intéressées peuvent appeler 05 61 27 86 39
05 61 27 93 63
05 61 81 38 13

et/ou venir à l'Assemblée Générale qui aura lieu le JEUDI 10 SEPTEMBRE où le meilleur accueil leur sera réservé .

Le Bureau

Pour se rencontrer
entre bébés, parents, et artistes :

le Bus des Mille et Une Couleurs

A St Léon certains vendredis:
de 10h à 12h et/ou de 15h à 17h

le calendrier 2009-2010
sera disponible début septembre 2009,
n'hésitez pas à le réclamer par mail (ou téléphone)

Arts Plastiques
(installations visuelles, tactiles, sonores, odorantes... à explorer... Couleurs de peinture, terres, pastels..)
Marionnettes
Sons et Rythmes
Voix et Chant

Approcher, regarder, toucher, sentir, écouter, dire, voir, jouer, s'asseoir, chanter, partir, rester, entendre, parler, se taire, rêver..

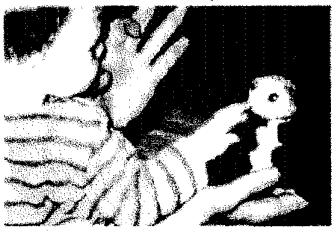

« Du plaisir à partager »

Association soutenue par
la Région Midi-Pyrénées, la ville de Toulouse,
la CAF, la Préfecture, la DDASS,
et le Conseil Général de la Haute Garonne,
la Fondation de France, la Fondation HSBC.

Merci aux services techniques de Castanet Tolosan pour le stationnement du bus.

Participation financière libre

TEL 05 61 27 26 47
lundi au vendredi10h-18h
http://asso.1001couleurs.free.fr

Pour se rencontrer
entre bébés, parents, et artistes:

Arts Plastiques *(installations visuelles, tactiles, sonores, odorantes… à explorer… Couleurs de peinture, terres, pastels…)*
Marionnettes - Sons et Rythmes - Voix et Chant

Le calendrier du Bus *sous réserve de modifications*	
LES RV de St Léon (31560-place du village) certains vendredis de 10h à 12h et/ou 15h à 17h (merci d'arriver à l'heure)	
Le calendrier 2009-2010 sera disponible début septembre 2009	N'hésitez pas à le réclamer par mail (ou téléphone) !

Approcher, regarder, toucher, sentir, écouter, dire, voir, jouer, s'asseoir, chanter, partir, rester, entendre, parler, se taire, rêver..

« Du plaisir à partager »

Renseignements & inscriptions

EMAIL : 1001couleurs@wanadoo.fr

Les artistes de l'association créent un univers que parents et bébés peuvent s'approprier, chacun à sa façon: en regardant, en rêvant, en touchant, en transformant, en donnant le sein ou le biberon, en s'endormant, en gazouillant, en manipulant, en écoutant…
Ces différents univers artistiques privilégient les langages non verbaux.

Participation financière libre *de 1 à 15 euros par séance et par famille, somme que vous évaluez vous-mêmes en fonction de vos revenus*

*Votre **inscription** par téléphone ou e-mail vous assure la réservation de votre place pour la matinée ou après-midi.*
En cas d'imprévu, vous nous prévenez pour que nous puissions proposer votre place à une autre famille en attente.
Merci !
A vos agendas !

*le nombre de dates proposées dépendant du montant des subventions obtenues, nous pouvons être amenés à annuler certaines dates.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi soutenir l'association en étant adhérent: 15 euros/an, ou+

Prévoir pour bébés et adultes:
-des habits aimant les traces de couleurs !
-et de grosses chaussettes l'hiver, le sol restant frais malgré le chauffage.
-et de l'eau à boire par temps chaud !

Pour ceux qui souhaiteraient juste passer nous rencontrer, merci de venir avant ou après, le bus est fermé pendant la séance.

A bientôt pour tout plein de couleurs !

MILLE ET UNE COULEURS
Rencontres artistiques itinérantes
jeunes enfants et adultes

Association soutenue par la Région Midi-Pyrénées, la ville de Toulouse, la CAF, la Préfecture, le Conseil Général et la DDASS de la Haute Garonne.
Pour l'aménagement du bus, merçi à la Fondation de France,
Et pour son stationnement, aux services techniques de la ville de Castanet

Bilan de l'année scolaire écoulée :

L'aide personnalisée a été mise en place fin septembre. Elle n'a pu porter que sur certains points liés aux apprentissages purement scolaires (méthodologie, fondamentaux en français et mathématiques). Elle ne pouvait pas résoudre les difficultés que seul le RASED peut gérer (comportement, concentration ...)

Les évaluations nationales de CE1 ont eu lieu dans la semaine du 25 mai 2009. Les résultats sont très satisfaisants et ont été transmis à l'Inspection de façon anonyme.
Plusieurs événements se sont déroulés cette année. Des ateliers dans une jardinerie à Labège, un marché de Noël partagé autour du Père Noël avec chorale et goûter ; le loto a connu un vif succès et a permis la gratuité de nombreuses sorties ; sur 12 écoles participant à l'action « Jardinons à l'école », l'école de St Léon fait partie des 3 écoles récompensées et un prix d'une valeur de 250 euros de l'OCCE a été attribué. Nous avons également, grâce à la participation bénévole de M. COUFFIN, parent d'élève bénévole, assisté à la nuit des étoiles autour d'un diaporama et d'un télescope – dommage, le ciel était couvert ! Pour finir, les élèves du cycle 3 ont obtenu leur diplôme Piétons avec l'intervention de la Gendarmerie Nationale.

Parmi les sorties, toutes les classes ont pu aller au cinéma. Ensuite, certains enfants sont allés à la découverte des Vergers de Buzet dans le Tarn, d'autres au Musée de l'antiquité de St Raymond, à l'usine de traitement de l'eau à Calmont, au théâtre voir une pièce de Molière ou encore aux Jardins de Martel.

Le nouveau projet d'école 2009/2012 a été rédigé par l'équipe enseignante et validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale : « ***coopérer, s'entraider, être ensemble pour apprendre*** »
Les 3 axes principaux sont :

- la maîtrise de la langue orale et écrite par l'implantation d'un pôle multimédia et d'une BCD,
- la pratique des démarches scientifiques dans la création, l'entretien d'un jardin coopératif inter-cycles,
- le domaine du vivre ensemble, l'Education à la citoyenneté en développant les relations avec tous les partenaires de l'école.

L'équipe enseignante à la rentrée prochaine verra le départ de MMES BROSSARD, JANIN et TABURET. Trois enseignants sont nommés à titre définitif sur l'école : Mme DUCLOS-directrice- M DZERZIA, et Mme JEANMOUGIN. Mme MAZAS – ATSEM- en congé de maternité sera remplacée par Mme QUENUT.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont bénéficié de 7 séances de natation cette année. Nous faisons appel aux familles pour passer l'habilitation pour l'encadrement des élèves lors d'activités aquatiques, dès la rentrée de septembre.

L'équipe enseignante vous souhaite de bonnes vacances.

DIVERS

✓ Questionnaire PLU :

Le questionnaire relatif au PLU qu'il vous a été demandé de compléter et retourner en mairie est en cours de dépouillement.

Nous ne manquerons pas de vous en donner une synthèse dans le prochain bulletin et remercions ici les Saint Léonnais qui se sont associés à cette démarche en répondant à ce questionnaire.

✓ Divagation des animaux domestiques :

De nombreuses personnes, sur la commune, ont signalé la divagation de chiens en dehors de la propriété de leur maître. ***La municipalité rappelle aux propriétaires d'animaux domestiques qu'un arrêté municipal en date du 21/06/2002, réglemente la divagation des animaux errants sur le territoire communal.***

D'autre part les articles 211 – 212 – 213 du Code Rural stipulent notamment que « … les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois, seront conduits à la fourrière et abattus si leur propriétaire reste inconnu et s'ils n'ont pas été réclamés par lui ; l'abattage est réalisé dès l'expiration d'un délai de quatre jours ouvrables et francs après la capture. … ».. L'article 1385 du Code Civil quant à lui stipule « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Pour le bien et la sécurité de tous, merci de veiller à ce que vos animaux domestiques restent sur votre propriété.

✓ Règles de bon voisinage :

→L'usage des outils de jardinage et bricolage pouvant gêner le voisinage est réglementé. Ils peuvent être utilisés ***les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h 30 à 19h30, le samedi de 9 h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h.***

→***tout brûlage sur le domaine public est rigoureusement interdit***. Le brûlage d'herbes, bois résultant d'élagage et autres produits naturels, dans l'enceinte de la propriété, est toléré en matinée par vent faible ou nul, à proximité d'un tuyau d'arrosage – prohibé en période de sécheresse. Les barbecues sont tolérés dans la mesure où ils n'occasionnent aucune gêne pour les habitations voisines.

→ ***stationnement*** : notre commune étant située dans un cadre rural, nous vous remercions de ***penser en cette saison à nos voisins agriculteurs qui se déplacent avec tracteurs ou moissonneuses, en veillant à garer votre véhicule de sorte qu'il ne gêne pas le passage de leurs engins agricoles.***

✓ Et si on parlait de l'alcool et de la jeunesse ?

Il a été constaté, dans le village et à plusieurs reprises, des dégradations de biens publics, des bouteilles d'alcool vides et cassées, abandonnées aux abords des terrains de foot ou de tennis.

Ces comportements et dommages sont directement liés aux jeunes qui se réunissent pour passer un moment ensemble certes, mais aussi hélas, pour s'enivrer rapidement.
Il est nécessaire de rappeler les méfaits de l'alcool à ces jeunes et nous appelons les adultes qui les entourent à être vigilants.

✓ Le Cercle des Entrepreneurs :

1- Présentation de l'Association

Le Cercle est créé en 2005 avec un premier périmètre limité aux Entrepreneurs de Nailloux.
C'est notamment sous la Présidence de Jean Jacques BEC que le Cercle prend sa dimension communautaire en Juillet 2006 pour devenir le Cercle des Entrepreneurs des Coteaux du Lauragais Sud.

L'Association est désormais domiciliée au siège de CoLaursud.

2- Présentation du Bureau

Monsieur	POUIL	Sébastien	Président	Hôtelier -Restaurateur
Monsieur	BEC	Jean-Jacques	Trésorier Adjoint	Agent d'assurances
Monsieur	CALVET	Marc	Trésorier	Boucher - Traiteur
Monsieur	CAMBOU	Michael	Vice Président	Exploitant Agricole
Monsieur	GIL	Joachim	Vice-Président	Entrepreneur
Madame	MONTORIOL	Valérie	Vice-Présidente	Architecte DPLG
Monsieur	LANTA	Jean-Christophe	Secrétaire	Commerçant Jardinerie
Monsieur	SOUYRIS	Jean Paul	Secrétaire Adjoint	Notaire

3- Stratégie du Cercle après l'Assemblée Générale 2008

A – Décision d'organiser des réunions de secteurs en Hiver 2009

Clamont Aignes Gibel
St Léon Mauvaisin
Nailloux, Montgeard, Seyre, Monestrol, Caignac

Pourquoi sectoriser le territoire ?

Pour gagner en d'efficacité avec un travail en groupe plus réduits

RESULTAT :

Adhérents en 2008 : 35
Adhérents en 2009 : 100

Soit une adhésion de 65 nouveaux membres

B — Création d'un Annuaire des adhérents

- Diffusé dans tous les foyers du Canton - (communication grand public)

- Diffusé avec lettre personnalisée auprès des adhérents

C — Création d'une affiche

Déposée en Mairies de CoLaursud pour prise d'informations des nouveaux arrivants - entrepreneurs et particuliers.

D — Création d'une messagerie et d'un site Internet

Via Internet - destinée à plus d'échanges d'informations d'entrepreneur à entrepreneur et d'élus à entrepreneurs

Nom du site : ceclas.fr

C = Cercle
E = Entrepreneurs
CLA = Coteaux du Lauragais
S = Sud

Par ce biais, il serait possible aux élus de tout le canton — Municipalités et Communauté des Communes — de faire parvenir les différents appels d'offres de chacun

Le constat des réunions de secteur :

Après avoir réalisé les trois réunions de secteurs en Mars et Avril 2009:

1- Les entrepreneurs demandent la création

D'une zone artisanale sur Caimont et Saint Léon
D'une zone artisanale plus grande sur Nailloux

2 — Améliorer de la signalisation des commerces intra muros dans toutes les municipalités du Canton

3 — Tenir compte de l'avance économique que sont en train de prendre les territoires voisins, au Nord et au Sud : risque de migration d'acteurs économiques vers ces territoires

PS : les commerçants de Caimont ont peur que la Poste parte, ce qui engendrerait une perte de flux commercial dans le Village

- Désir de se connaître entre entrepreneurs
- Besoin de se fédérer
- Volonté de créer un réseau économique
- Améliorer la communication avec les élus sur la stratégie de développement économique du Canton
- Besoin de structures d'accueil des entreprises, terrains, locaux commerciaux, pépinières entreprises etc..
- Veiller à l'équilibre économique du Canton

Suggestion :

Il serait souhaitable d'avoir une régulation, en termes de conseils et d'agrément sur l'accueil et le développement des différentes activités économiques pour éviter de surcharger les services déjà présents sur le territoire et faciliter l'accueil des services manquants.

Pour terminer :

- un fort potentiel de développement démographique et économique
- le désenclavement par les voies de communications au Nord et au Sud du Canton
- l'arrivée prochaine d'une structure économique et touristique majeure qui fait sortir le territoire de son statut de village dortoir de zone péri-urbaine
- la prise de conscience des chefs d'entreprise du Canton
- l'appui dynamique de nos élus

Tous les ingrédients ne sont-ils pas réunis pour faire de notre canton un territoire moderne du 21 ème siècle ?

Artisans

ALEXPACE VERT	M. LESCURE	Espaces verts - Paysagiste	Seyre	06 86 07 36 08
ARTISTE MOSAISTE	Mme CHAULAIC	Artiste Mosaïste	Saint Léon	06 86 26 67 34
ARTISTE PEINTRE	Mme L'HOSTIS	Artiste Peintre	Saint Léon	05 62 19 28 88
ATELIER VERT	Mme LAMOTTE	Peintre Décoratrice	Nailloux	06 19 95 00 02
CBB ELECTRICITE CLIM	M. BALANDIER	Electricité Climatisation	Calmont	05 62 11 90 60
CEGELEC	M. BOULICAULT	Travaux Electriques	Nailloux	05 61 81 35 56
CESSES EURL	M. CESSES	Terrassier	Saint Léon	06 12 86 12 06
CHARPENTIER	M. LEGROS	Travaux de Charpente	Caignac	05 61 81 78 90
CST/ PLOMBIER	M. SUBRA	Plombier Chauffagiste	Calmont	05 61 08 68 79
DE LA HYSE SARL	M. CAMBOU	Agriculteur	Calmont	06 62 78 14 99
DEVILLE PLOMBERIE	M. DEVILLE	Plomberie	Calmont	05 34 48 80 29
ELECTRICIEN	M. MALBEC	Electricité	Saint Léon	05 61 81 11 79
ELECTRICITE CARRELAGE SOLS MURS	M. FABIUS	Electricité Carrelage Sols et Murs	Nailloux	06 77 42 64 68
ENTREPRISE DE PEINTURE	M. FAU	Peintre	Calmont	06 87 21 80 82
ETUDE TRAVAUX BATIMENTS	M. GONCALVES	Ingenierie, Etudes Techniques	Saint Léon	05 34 66 13 32
EURO CONCEPT PLOMBERIE	M. LABIOS	Plomberie Eau et Gaz	Calmont	06 82 66 53 40
FDC 31	M. BENTABOULET	Alarme Vol Incendie	Gibel	06 78 34 80 58
FERIC SARL	M. FROJO	Matériel de Travaux Publics	Calmont	06 72 88 88 08
GARAGE DE LA THESAUQUE	M. LONDRES	Garagiste	Nailloux	06 13 44 70 29
GIL	M. GIL	Maçonnerie Terrassement	Calmont	05 34 48 89 13
H2P COMMUNICATIONS	M. DOUMENG	Téléphonie - Cablage Informatique	Nailloux	05 62 20 93 66
H2P ELEC	M. PECH	Electricité Générale - Sonorisation	Nailloux	05 62 20 29 21
JMC CAR'S	M. CHAMPAGNAT	Carrossier	Villenouvelle	05 34 66 56 74
LAURAGAIS MULTISERVICES	M. ALLIX	Coordinateur Travaux	Nailloux	05 34 66 02 40
LE RELAIS DES JARDINS	M. LANTA	Espaces Verts - Paysagiste	Nailloux	05 34 66 27 32
MATIERITZ	M. LAVIE	Matiériste Coloriste	Nailloux	06 19 03 02 26
MENUISERIES DU LAURAGAIS	M. AGAR	Menuisier Bois Alu PVC	Nailloux	05 61 81 18 77
MIELVAQUE DENIS EURL	M. MIELVAQUE	Parquet	Gibel	06 24 12 43 27
NAILLOUX CONSTRUCTION	M NICOLAU	Construction - Maçonnerie	Nailloux	05 61 81 24 60
NATURELEC	Mme DARASSE	Electricité Générale	Mauvaisin	05 61 27 87 93
PLAQUISTES DU LAURAGAIS	Mrs CROUZILLAT	Plaquistes	Saint Léon	06 12 02 05 97
PLOMBERIE GENERALE	M. SORROCHE	Plombier	Montgeard	05 61 81 54 48
RIERA AGENCEMENTS	M. COUGET	Plâtrerie/Faux Plafonds	Saint Léon	06 77 05 76 84
SP CARRELAGE	M. SANCHEZ	Carreleur	Nailloux	05 61 27 73 83
STAM	M. PARIEL	Ferraillage Construction	Saint Léon	06 11 72 28 55
SYTEMPLAC	M. PUGET	Plaquiste	Saint Léon	06 15 49 19 27
TERRASSEMENT	M. LAMOTTE	Terrassement	Nailloux	06 72 22 77 20
TERRASSEMENT DU PASTEL	M. RECOCHE	Terrassement	Nailloux	05 34 66 25 68

Commerçants

ANTIQUAIRE	M. REILLES	Négociant Tapis d'Orient	Calmont	05 61 83 56 58
AUX TOURNESOLS	Mle COURANT	Fleuriste	Nailloux	05 34 66 19 99
BROCANTEUR	M. REILLES	Brocanteur	Calmont	05 61 08 13 73
BOUCHERIE LE NAILLOUSAIN	M. CALVET	Boucherie Charcuterie Traiteur	Nailloux	05 61 81 31 19
BOUCHERIE YANOTTO	M. YANOTTO	Boucherie Charcuterie Traiteur	Calmont	05 61 08 12 34

Commerçants (suite)

BOULANGERIE	M. BEAUJARD	Boulanger	Saint Léon	05 61 81 92 04
DEBARD AUTO	M. ASTIER	Commercial	Nailloux	05 61 81 31 01
EPICERIE TABAC LOTO	Mme CASTRO	Commerçante	Calmont	05 61 08 14 39
LA BOITE A COUTURE	Mme LABORDE	Couturière	Nailloux	05 34 66 11 32
LE FOURNIL DE L'HERS	Mme ERNAULT	Boulangerie	Calmont	05 34 48 99 75
LE RELAIS DES JARDINS	M. LANTA/Mme TORAL	Jardinerie	Nailloux	05 34 66 27 32
LES DUVETS DU LAURAGAIS	M. BARTHES	Fabrication de Duvets	Nailloux	05 61 27 28 84
L'EPI DE L'AUTAN	M. VITRAC	Boulanger	Nailloux	05 61 81 30 65
LIBRAIRIE DETOURS	Mme FONTAINE	Librairie	Nailloux	05 62 47 07 33
NAILLOUX MOTOCULTURE	M. CAGNARD	Réparation Vente Materiel Jardinage	Nailloux	05 61 17 01 83
NATUR'ELLE ET LUI	Mme LAFUSTE	Coiffure	Nailloux	05 61 80 29 93
NICOLE COIFFURE	Mme SIRGANT	Coiffure	Calmont	05 61 08 48 03
OPTIQUE DU PASTEL	Mme AVSEC	Opticienne	Nailloux	05 61 54 34 21
PARTENAIRE EVENEMENT	M. LECLUEY	Location Matériels	Calmont	05 61 08 55 11
QUAD SERVICES 31	M. PEZ	Réparation Quads et matériel jardin	Saint Léon	05 34 66 97 03
SATISF'HAIR	Mme JAMET	Coiffure	Nailloux	05 61 81 34 94
SHOPI	M. FIRANSKY	Alimentation-Distribution	Nailloux	06 62 03 95 92
TABAC PRESSE ALIMENTATION	Mme SYLVESTRE	Commerçante	Calmont	05 61 08 11 24

Professions Libérales

ARCHITECTE DPLG	Mme MONTORIOL	Architecte	Nailloux	05 34 66 31 58
ARCHI & CO	M. VERQUIN/M. JEANJEAN	Architectes	Nailloux	05 61 44 28 18
AREAS ASSURANCES	M. LAYET	Agent d'Assurances	Calmont	05 34 01 21 95
AVOCAT	Mme VIVIER	Avocat	Nailloux	05 61 80 24 90
AXA ASSURANCES	M. BEC	Agent d'Assurances	Nailloux	05 61 20 66 61
CABINET FB	M. FINES	Agent Immobilier	Calmont	06 08 32 95 99
CONSEILLER EN INVESTISSEMENT	M. EMBRY	Lois de défiscalisation - Patrimoine	Calmont	06 63 14 44 96
CONSEILLER EN INVESTISSEMENT	Mme NOGRIS	Conseillère en Investissements	Nailloux	06 18 45 84 07
ESPACES VERTS	M. FOURNIE	Paysage Espaces Verts	Nailloux	05 62 23 25 58
EXPERT COMPT. CABINET LAFFITTE	Mme BOULLLET-GUESTIN	Expert Comptable	Nailloux	06 78 39 18 13
EXPERT COMPT. DU LAURAGAIS	M. NICOLAS	Expert Comptable Com. aux Comptes	Nailloux	05 34 66 60 00
INFORMATIQUE VENTE ET SERVICES	M. CHAUBARD	Informatique Vente et services	Nailloux	05 61 81 57 38
INSTITUT VALREAL	Mme ROUBELAT-BOUTIN	Centre de Formation	Caignac	05 62 30 08 78
KALYSCOM	Mme VILLENEUVE	Agence Conseil en Communication	Gibel	06 83 20 29 72
M2I CONSULT	M. MONTAGNE	Consultant Informatique	Calmont	06 86 26 67 34
OFFICE NOTARIAL	M. SOUYRIS	Notaire	Nailloux	05 61 81 30 28
PHARMACIE CASTEX	Mme CASTEX	Pharmacienne	Calmont	05 61 08 15 05
PHARMACIE DHERS BOYER	Mme DHERS	Pharmacie	Nailloux	05 61 81 30 39
SANOUX	M. PEYROT	Aménageur	Nailloux	05 61 21 96 27
SCP SAINT AUBIN BAZALGETTE	M. BAZALGETTE	Expert Géomètre	Nailloux	05 61 50 66 53
SIRPATECH	M. CORREGE	Informatique Vente et services	Nailloux	06 31 03 42 52
S2D FONCIER	M. DENIS	Agence Immobilière	Nailloux	06 12 36 26 67
SOCOREM	M. LIBEROS	Automatismes Industriels	Nailloux	05 62 19 28 88
TRANSPORT PRESTIGE	Mme FOLTRAN	Taxi	Nailloux	06 77 05 63 88
VERDI INGENIERIE MIDI PYRENEES	Mme LEMAIRE	BE Ingenierie	Nailloux	06 89 49 52 04

Restauration/Hébergement Loisirs

ASSOCIATION MULTI DANSE	Mlle SIMON	Professeur de Danse-Fitness	Nailloux	06 64 61 25 29
AUBERGE DU PASTEL	M. POUIL	Hôtel Restaurant	Nailloux	05 61 81 46 61
BAR HOTEL LE RELAIS	Mme DESOR	Hôtel	Nailloux	05 61 81 30 55
CAMPING DE LA THESAUQUE	M. et Mme SALAS	Camping/Base de Loisirs/Pizzeria	Montgeard	05 61 81 34 67
ECURIES DE HOUARN	Mlle FER	Ecuries de propriétaire	Saint Léon	06 82 93 70 51
GITE RURAL LA BOURDETTE	Mme GIL	Gîte rural	Calmont	05 61 08 15 78
LA FERME DE CHAMPREUX	M. BENTABOULET	Restaurateur	Nailloux	05 61 81 33 13
LE BISTRO SARL	M. FERRAND	Café Restaurant	Nailloux	05 61 27 26 80
MAISON D'HOTES LO BARRI	Mme THAON	Maison d'Hôtes	Montgeard	06 28 35 53 22
PIZZA DE LA FORGE	Mme BOUCLY	Pizzeria	Nailloux	05 62 18 92 84
PONEY CLUB-MONTGAY EVENEMENT	Mme LAFFITE	Activités équestres	Nailloux	06 07 18 16 20

Médico/Social

ASSOCIATION APRES	M. AIGOUY	Secteur Social	Nailloux	05 61 81 86 07
L'ACACIA	Mme BENAZIZA	Maison de Retraite	Nailloux	05 61 27 28 29
LES ROSES MAISON DE RETRAITE	Mme HIRTZIG	Accueil de personnes âgées	Calmont	05 61 08 10 56

Cercle des Entrepreneurs des Coteaux du Lauragais Sud

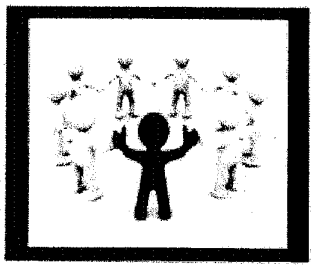

Association Loi 1901

Creation KALYSCOM www.kalyscom.com Ne pas jeter sur la voie publique

COMPTES RENDUS

Vous trouverez ci après les comptes rendus du Conseil Municipal

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 20 mars 2009 à 21 h
(Article L. 2121-7 et R 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille neuf, le 20 mars à 21h, le conseil municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Mr LANDET Jean-Claude, maire de la commune.

Date de la convocation : 11/03//2009.

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance :

LANDET JC, PEZ André, POUNT-BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean Jacques, DUBAC Gérard, CASES Françoise, GONCALVES Michel, SIMON Béatrice, MAZAS Christian, GERS Henri, BOULANGER Jocelyne, COLLAO Hélène, ESCACH Magali, COMBELLES Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme ESCACH Magali

Monsieur le Maire ouvre la séance et met à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 09/12/2008

Le CR du 9/12/2008 est approuvé à l'unanimité.

1/ Personnel communal ;

✓ Titularisation de Monsieur BARES Christopher au poste d'adjoint technique de 2ème classe. Cet agent a été nommé AT 2ème classe le 01/01/2008.
Abstentions : CASES Françoise, GONCALVES Michel.
Cette délibération est adoptée

✓ Création d'un Contrat d'Adaptation à l'Emploi
Monsieur GLEYSES Yoann demande à bénéficier dans notre collectivité d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
Cette délibération est reportée après le vote du budget

25.3.09

✓ Remplacement de Mademoiselle MAZAS Gilda durant son congé maternité.
Cet agent occupant un poste d'ATSEM à l'école maternelle doit être remplacé soit par le biais d'un Contrat à Durée Déterminée soit par le biais du service remplacement du CDG 31.
Service de remplacement du CDG 31 auquel la commune adhère : cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ Consultation du CDG 31 pour l'assurance statutaire du personnel communal. Le contrat, groupe arrivant à échéance le 31/12/2009, le CDG31 demande l'autorisation à la commune d'organiser une consultation pour le choix d'une compagnie d'assurance couvrant les risques statutaires relatifs au personnel communal : maladie, incapacité imputable ou non au service, maternité, décès

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

2/ Emprunt de 500 000 € groupe scolaire ;

Afin de financer une partie du remboursement de l'emprunt de 995 000 € contracté auprès de DEXIA pour une durée de 3 ans, il est proposé de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées, pour une durée de 20 ans, aux taux de 4.86 %, avec un déblocage des fonds le 01/04/2009 et une annuité de 39 670.41 €.

Pour : BOULANGER Jocelyne, COLLAO Hélène, SIMON Béatrice, GERS Henri, POUNT BISET Pierre, DERS Jean Jacques, CAZAUX Gilbert, PEZ Andrée, COMBELLES Sylvie
Contre : GONCALVES Michel, DUBAC Gérard,
Abstentions : MAZAS Christian, CASES Françoise

Cette délibération est adoptée

3/ Voirie :

Autorisation de passage MONFRAIX / DA COSTA.
Maître SOUYRIS, notaire à Nailloux, demande à la commune de consentir une servitude de passage à titre gratuit, sur la parcelle communale D 189 (parking du cimetière de Caussidières) au profit des parcelles D 728 appartenant à la famille MONFRAIX et D 729 appartenant à Monsieur DA COSTA Geoffrey.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

4/ Travaux :

Devis de la société LAPASSADE pour la réparation du carillon de Caussidières.
Un des moteurs du carillon de Caussidières étant hors service, la Société LAPASSADE propose son rebobinage pour un montant total TTC de 586.97 €

Cette délibération est ajournée (c° Travaux)

5/ Assainissement :

Le laboratoire départemental de l'eau propose l'assistance technique du SATESE pour la réalisation du bilan réglementaire biannuel des stations d'épuration de la commune, pour un montant de 607.46 € HT par station.

Cette délibération est ajournée (c° Travaux)

6/ Urbanisme :

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auragne, et décider si elle désire être associée à l'élaboration de ce document.

Cette délibération est ajournée (c° Urbanisme)

7/ Questions diverses :

✓ Mme ESPINASSE de la Chambre d'agriculture, fait une proposition de cahier des charges pour effectuer un diagnostic agricole communal à intégrer dans le PLU pour un coût de 500 euros HT / jour (pour un devis de 4 ou 5 jours) + un volet environnemental.

Accord des membres du conseil afin de demander à la chambre d'agriculture d'établir un cahier des charges

✓ Mr MAZAS propose l'élaboration d'une charte de Bon Voisinage « Agriculteurs / Mairie / Nouveaux habitants »

Proposition retenue, à suivre.

Compte rendu oral des responsables des commissions communales :

→ Mme COMBELLES / C° PLU : propose la réalisation d'un questionnaire à diffuser à la population afin d'associer celle-ci à l'élaboration du PLU

→ Mme SIMON / C° ECOLE : évoque la grève du 19/03/2009 ; indique que la semaine de 4 jours avec soutien scolaire le mercredi matin a été adopté en conseil d'école ; demande, en concertation avec l'équipe enseignante, une délibération afin de demander et d'appuyer le maintien et la continuité de l'équipe enseignante actuelle (2 prof. ne sont pas titulaires de leur poste) ***cette délibération est à porter au prochain conseil.***

→ Mrs GONCALVEZ & CAZAUX / C° Travaux :
*clim école (sujet reporté à la prochaine commission) ,
* travaux complémentaires préfabriqué : absence de permis de construire – fondations du préfabriqué – aménagements préfa. (cloisons, sanitaires, fenêtres) : pour un montant de 28 000euros, d'autres devis seront demandés,
* réfection de l'allée du cimetière de St Léon avec préalablement la réalisation d'un collecteur d'EP

Le Secrétaire de séance,

Magali ESCACH

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT LEON
Haute-Garonne

Jean-Claude LANDET

Compte administratif assainissement :

Excédent de clôture =136 377.83 €
Section de fonctionnement : 76 090.37 € - 21 398.14 € = 54 692.23 €
Section d'investissement : 167 867.51 € - 86 181.91 € = 81 685.60 €

Contre : CASES Françoise,

Abstentions : GONCALVES Michel, DUBAC Gérard.

***Le compte administratif assainissement est approuvé* par 11 voix pour.**

Compte administratif CCAS :

Excédent de clôture = 11 029.79 €

Section de fonctionnement : 6 938.23 €- 6 908.44 €= 29.79 €

Section d'investissement : 22 000.00 € -11 000.00 €=11 000.00 €

Le compte administratif du CCAS est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2008 du Trésorier de Nailloux :

Le compte de gestion communal 2008, le compte de gestion assainissement 2008 et le compte de gestion du CCAS 2008, dressés par Monsieur le Trésorier de Nailloux, dégageant les mêmes résultats que les comptes administratifs, doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

✓ compte de gestion du CCAS / clôture = 611.13 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise, DUBAC François , MAZAS Christian

Le compte de gestion 2008 du CCAS, dressé par le Trésorier de Nailloux, est approuvé par 11 voix pour.

✓ compte de gestion assainissement / clôture : 68 862.6 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise, DUBAC François

Le compte de gestion 2008/assainissement, dressé par le Trésorier de Nailloux, est approuvé par 12 voix pour.

✓ compte de gestion communale / clôture : 501 414.44 €

Contre : CASES Françoise,

Abstentions : MAZAS Christian, GONCALVES Michel, DUBAC Gérard

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon
Séance du 31 mars 2009
(Article L-7 et R 121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille neuf, le 31 mars à 21 h, le conseil municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Mr LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 24/03/2009.

Nombre de membres en exercice : 15

Membres du Conseil Municipal présents à la séance :

LANDET Jean-Claude, BOULANGER Jocelyne, CASES Françoise, CAZAUX Gilbert, COLLAO Hélène, COMBELLES Sylvie, DERS Jean Jacques, DUBAC Gérard, ESCACH Magali, GERS Henri, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, PEZ Andrée, POUNT-BISET Pierre, SIMON Béatrice,

Membres du C.C.A.S. présents à la séance :

AIT GHERBI Jacques, CECCONATO Daniel, MARTY Josiane, SANZ Arsène

Secrétaire de séance : Mr Henri GERS

Monsieur le Maire ouvre la séance et met à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 20/03/2009

✓ Monsieur MAZAS demande que soit modifiée la délibération relative au groupe scolaire dans les termes suivants : ***prêt de refinancement des travaux du groupe scolaire,***
✓ la date de la convocation est erronée : ***16/03/2009***

Le CR du 20/03/09 est approuvé à l'unanimité.

I/ Approbation du compte administratif 2008 :

Compte administratif communal :

Excédent de clôture = 268 812.40 €

Section de fonctionnement : 667 309.22 € - 632 240.27 € = 35 068.95 €
Section d'investissement : 507 824.26 € - 274 080.81 € = 233 743.45 €

Contre : GONCALVES Michel, CASES Françoise, MAZAS Christian, DUBAC Gérard.

Le compte administratif communal est approuvé par 10 voix pour.

Le compte de gestion 2008/communale, dressé Trésorier de Nailloux, est approuvé par 11 voix pour.

3/ Affectation des résultats de fonctionnement 2008 :

✓ ***Budget communal*** : pas d'affectation (- 30 315.30 €)

Pas de vote

✓ ***Budget assainissement*** : 54 692.23 € affectés au compte R 002 (excédent reporté)

Abstentions : CASES Françoise, GONCALVES Michel
L'affectation des résultats relative au budget assainissement 2008 est approuvée par 13 voix pour.

✓ ***Budget CCAS*** : 611.13 € affectés au compte R 002 (excédent reporté)

L'affectation des résultats relative au budget CCAS 2008 est approuvée à l'unanimité.

4/ Vote du budget primitif 2009 :

Vote du Budget primitif communal 2009 :

✓ **Vote des taux d'imposition 2009 :**

Taxe	Taux 2008	% d'augmentation	Taux 2009
Taxe d'habitation Taxe foncière bâtie Taxe foncière non bâtie	20.30 % 21.71 % 105.53 %		20.78 % 22.22 % 108.02%
Produit fiscal	378 711 €	2.36 %	387 644 €

Abstentions : DUBAC Gérard

Contre : MAZAS Christian, CASES Françoise, GONCALVES Michel

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour.

✓ **Attribution de subventions aux associations :**
Un crédit global de 17 720 € a été inscrit à l'article 65748 par la commission finance. ***La commission des « Fêtes et Associations » est chargée de la répartition de cette somme entre les différentes associations de la commune.***

✓ **Budget équilibré à la somme de :** 1 861 757.76 €

Section de fonctionnement = 698 644.57 €

Section d'investissement = 1 163 113.19 €

Contre : GONCALVES Michel, DUBAC Gérard, CASES Françoise, MAZAS Christian

Abstentions : SIMON Béatrice, COMBELLES Sylvie

Cette délibération est adoptée par 9 voix pour.

Vote du Budget primitif assainissement 2009 :

✓ **Budget équilibré à la somme de : 311 817.15 €**
Section de fonctionnement =113 805.81 €
Section d'investissement = 198 011.34 €

Abstentions : GONCALVES Michel, CASES Françoise

Cette proposition est adoptée *par 13 voix pour.*

Vote du Budget primitif 2009 du C.C.A.S. :

✓ **Budget équilibré à la somme de : 7 000.00 €**
Section de fonctionnement = 7 000.00 €
Section d'investissement = 0.00 €

Abstention : SIMON Béatrice

Cette proposition est adoptée pour 8 voix pour.

5/ Cimetière de Laval :

La famille BRUN, propriétaire des maisons de Laval (parcelle 617 et 618) désire acquérir de la commune de Saint-Léon, la parcelle B 616 voisine de leur propriété, d'une superficie de 2 130 m2 constituant l'ancien cimetière du prieuré de Laval.

Le Conseil Municipal préférerait un échange de parcelles semblables ou supérieures, Les frais de géomètre et du notaire seront à la charge du demandeur. Monsieur le Maire est en charge de ce dossier.

6/ Travaux :

La commission travaux a examiné les travaux et acquisitions suivants :

✓ Devis LAPASSADE pour la réparation du carillon de Caussidières :
Non voté

✓ Devis pour la climatisation du local réserve de la cantine scolaire :
Non voté

✓ Devis pour le bitumage de l'allée centrale du cimetière de Saint-Léon :
Non voté

✓ Devis du SATESE pour réalisation du bilan réglementaire biannuel des STEP : il sera demandé des devis supplémentaires auprès d'organismes différents.
Cette délibération est ajournée

✓Devis pour aménagement du préfabriqué de l'école :
Non voté

7/ Enseignement :

Demande auprès de l'Inspection Académique de la Haute-Garonne du maintien de l'équipe enseignante actuelle pour continuité du projet pédagogique en cours à l'école de St Léon

Cette demande de soutien est ajournée, à la demande de l'équipe enseignante.

8/ Questions diverses

✓ *Mme COMBELLES* : où en est la demande de mise à disposition de salle pour les jeunes ados de CO.LAUR.SUD ?

Réponse de Mr POUNT BISET : une réunion d'information est prévue avec les animateurs de CO.LAUR.SUD afin de définir les modalités de mise à disposition d'une salle du bas du Foyer Rural.

La séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

GERS Henri

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LEON Haute-Garonne

LANDET Jean Claude

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon

Séance du 27 avril 2009 à 21 h

(Article L-7 et R 121-9 du Code des Communes)

Date de la convocation **;** 21/04/2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents à la séance :

LANDET Jean Claude, PEZ Andrée, POUNT-BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean Jacques, DUBAC Gérard, CASES Françoise, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, GERS Henri, BOULANGER Jocelyne, COLLAO Hélène, ESCACH Magali, COMBELLES Sylvie.
Mme SIMON Béatrice, empêchée, a donné pouvoir à Mme CASES pour voter en son nom.

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 31/03/2009.

Monsieur MAZAS n'est pas d'accord avec le CR des votes (CCAS : il s'est abstenu, COMMUNAL : il a voté contre, ASSAINISSEMENT : il a voté pour)

Après ces modifications, le compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2009 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mr POUNT-BISET Pierre

1/ Demande de subvention auprès du Conseil Général:

Il est décidé de demander au Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention la plus élevée possible, pour aider la commune à financer les investissements suivants :

✓ Acquisition de mobilier scolaire : 6 devis pour un montant total de 17 323.36 € TTC

La commission finances est chargée du suivi de ce dossier.

✓ Travaux d'adaptation du bâtiment préfabriqué de la maternelle:

Devis pour un montant de 34 187.21€ TTC

Consultation lancée par la C° Travaux pour en diminuer le coût.

Pour : LANDET – PEZ – POUNT BISET – CAZAUX – DERS – GERS – DUBAC – GONCALVES – MAZAS – BOULANGER – COLLAO – ESCACH – COMBELLES

Contre : 0

Abstentions : CASES – SIMON

2/ Rapport sur le prix et la qualité de l'eau :

✓ Le SIECHA demande au Conseil Municipal de Saint-Léon, de bien vouloir délibérer sur le rapport sur l'eau 2008.

Pour : LANDET – PEZ – POUNT BISET – CAZAUX – DERS - GERS – COLLAO

Contre : 0

Abstentions : ESCACH – BOULANGER – MAZAS – COMBELLES – GONCALVES – CASES – SIMON – DUBAC

3/ Nouveaux horaires de l'école :

✓ L'Inspection Académique de la Haute-Garonne demande une délibération du Conseil Municipal fixant les nouveaux horaires de l'école. (suppression des cours le mercredi matin)

Pour : LANDET – PEZ – POUNT BISET – CAZAUX – DERS – GERS – COLLAO - ESCACH

Contre : BOULANGER – GONCALVES – CASES – SIMON

Abstentions : MAZAS – COMBELLES – DUBAC

Cette délibération est adoptée

Mme Cases informe le Conseil Municipal que la modification des horaires de l'école, vers une semaine à 4 jours, induit une augmentation du nombre de mercredi libérés, de 12 à 36. le surcoût annuel de garderie pour une famille de 2 enfants scolarisés est de l'ordre de 144 euros (sur la base d'une journée au tarif CLSH). Le CCAS pourrait prendre en charge une partie de ce surcoût pour les familles aux revenus modestes, à condition qu'elles se fassent connaître auprès des membres du CCAS.

4/ Délibération modificative du budget assainissement :

✓ A la demande du Trésorier de Nailloux, 4 articles sont à modifier en section de financement du budget primitif assainissement :

D 6374 →D 706129 pour 1 000.00 euros

R 1641 → R 16411 pour 44 743.40 euros

R 7061 → R 70611 pour 2 000. 00 euros

→R 706121 pour 1 000. 00 euros

Pour : LANDET – PEZ - POUNT BISET - CAZAUX – DERS – GERS – COLLAO – ESCACH – BOULANGER – COMBELLES – MAZAS

Contre : DUBAC

Abstentions : GONCALVES – CASES - SIMON

Cette délibération est adoptée

5/ Questionnaire PLU de Saint-Léon :

✓ Avis du Conseil Municipal sur le projet de questionnaire concernant le PLU de Saint-Léon, qui doit être distrib à tous les ménages. *Une nouvelle réunion pour finalisation du questionnaire est fixée au lundi 4 mai à 21 h (sans convocation)*

Questions diverses :

✓ Mme Cases : inscription à l'école maternelle des enfants de moins de 3 ans à la rentrée 2009/2010 ? → *pour la rentrée 2009/2010, enfants nés en 2006 (confirmé par la Directrice de l'école)*

✓ Mme Cases : antenne de téléphonie par Orange ? *pas de permis délivré à ce jour. (réponse de Mr le Maire)*

✓ Mme Cases : enfouissement de la ligne moyenne tension EDF ? → *travaux commencés, les gaines ont été posées et les poteaux implantés (réponse de Mr le Maire)*

✓ Mme Cases, Mr Goncalves : travaux d'assainissement ?→ *réunion de travail avec le Cabinet Aragon pour modification du schéma directeur d'assainissement en prévision*

✓ Mr Goncalves : réunion de préparation du PLU avec l'Agence URBANE ? → *réunion en prévision*

✓ Mr MAZAS : règlement intérieur du CM ?

✓ Mr Goncalves : réunion de la C° d'appel d'offres ? *et* signature du registre des délibérations à la fin de chaque séance.

Le Secrétaire de séance,

POUNT – BISET Pierre

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-LEON Haute-Garonne

LANDET Jean-Claude

COMPTE RENDU

De la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon

Séance du 8 juin 2009 à 21 h

(article L-7 et R. 121-9 du Code des Communes)

Date de la convocation : 02/06/2009

Nombre de membres en exercice : **15**

Membres présents à la séance :

LANDET Jean Claude, PEZ Andrée, POUNT-BISET Pierre, CAZAUX Gilbert, DERS Jean Jacques, DUBAC Gérard, CASES Françoise, GONCALVES Michel, MAZAS Christian, GERS Henri, BOULANGER Jocelyne, COLLAO Hélène, ESCACH Magali, COMBELLES Sylvie, SIMON Béatrice.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la séance du 27/04/2009.

Le compte rendu de la séance du 27/04/2009 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : GERS Henri

1/ Travaux au bâtiment préfabriqué maternelle :

Suite à la consultation lancée par la Commission Travaux, le Conseil Municipal doit retenir les entreprises chargées des travaux suivants :

- Coordination sécurité
- Contrôle technique
- Fermetures extérieures
- Plomberie/Sanitaire
- Chauffage/Climatisation
- Revêtements de sols souples

Monsieur GONCALVES donne compte rendu de l'appel d'offre.

* fermetures extérieures : 3 réponses
* plomberie/ sanitaire : 4 réponses
* chape/climatisation : 5 réponses
* revêtements de sols : 3 réponses
* coordination sécurité : 3 réponses
* contrôle technique : 4 réponses

Meilleures propositions :

GAMSO / fermetures extérieures :	1 482.00 euros HT
SUBRA / plomberie-sanitaires :	4 248.29 euros HT
AEGD / chauffage-climatisation :	6 797.00 euros HT
FERRAN / sols plastiques :	2 210.28 euros HT
ELYTEC / coordination sécurité & prévention santé :	448.00 euros HT
PROCONTROL / contrôle technique Electrique :	215.00 euros HT

Propositions adoptées à l'unanimité.

2/ Programme école numérique :

Compte rendu de la réunion de la Commission Ecole.

L'école de St Léon *souhaite se porter candidate* pour le projet d'école numérique mis en place par l'Education Nationale. La commune pourrait, si cette candidature est retenue, bénéficier d'une subvention de l'Inspection Académique d'un montant de 9 000. euros

Délibération ajournée.

3/ Antenne relais ORANGE :

Un arrêté, autorisant la construction d'une antenne relais de téléphonie ORANGE sur la parcelle A666 Ld le Rigaillet, a été délivré le 30/10/2008.

Après en avoir débattu :

- ***Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, contre l'implantation d'une antenne relais de téléphonie ORANGE,***

- ***Demande, à l'unanimité, le retrait de l'arrêté autorisant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie ORANGE.***

4/ Questions diverses :

M. GONCALVES : demande pourquoi les délibérations reportées ne sont jamais remises à l'ordre du jour ; travaux de réfection du carrelage de la cantine à effectuer cet été suite à demande de l'expert de Groupama ;

Mme COMBELLES : où en est la rencontre avec le Cabinet Aragon pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement ; dépouillement du questionnaire relatif au PLU ; à quand la réunion des associations ; où en est la réparation du carillon de Caussidières ; proposition du FREDEC pour étude de la ressource en eau.

Mme SIMON : où en est le Contrat Aide Emploi pour un jeune de la commune ;

Mme CASES : courrier d'invitation pour la cérémonie du 8 mai trop tardif ; convocation de la totalité du bureau électoral à 8h, pourquoi ne pas faire une réunion avant ; facturation de la cantine via le Trésor Public pour remplacer les tickets : demande que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Mme BOULANGER : dégradations dans le village de la part de certains mineurs de la commune, propose une rencontre avec les parents ; tessons de bouteilles en bordures des rues ; bris du barbecue de la pétanque … ; AG de l'ASSL du 6/06/09 : changement des poteaux du terrain de foot, réfection du gazon du terrain de sport.

Mr MAZAS : demande la démarche à suivre afin que certaines questions diverses soient inscrites à l'ordre du jour (prix du CLAE, règlement intérieur)

La séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

GERS Henri

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT LEON Haute-Garonne

LANDET Jean-Claude